



Confédération Paysanne
BRETAGNE

CONFEDERATION PAYSANNE BRETAGNE

La Confédération paysanne de Bretagne est un syndicat agricole professionnel représentatif dont l'objet est la défense individuelle et collective des paysan.ne.s et le développement d'une agriculture générant de l'emploi, le revenu des travailleurs et la protection des ressources naturelles : produire, répartir, rémunérer, préserver. Elle fédère 4 structures syndicales départementales.

Contact :

Confédération paysanne Bretagne
17 rue de Brest
35 000 Rennes

confpaysannebretagne@gmail.com

CAHIER D'ACTEUR

Confédération Paysanne Bretagne

REMETTRE L'EMPLOI PAYSAN ET L'ACCOMPAGNEMENT AUX TRANSITIONS AU CŒUR DE LA PAC

- Une PAC au plus près des territoires par une régionalisation de sa gestion
- Des aides publiques pour rémunérer les actifs, développer l'emploi et la production de biens publics et non rémunérer l'acquisition de foncier (intérêts privés)
- Sortir d'une logique d'un 1er pilier uniquement pensé pour encourager le productivisme et d'un 2nd pilier venant réparer ses dégâts, entre autres, environnementaux
- Pour une politique agricole et alimentaire, permettant de répondre aux défis d'une alimentation de qualité accessible à tou.te.s, rémunérant les paysan.ne.s pour la production de produits agricoles et de services rendus à la société (préservation de la qualité de l'eau, lutte contre le réchauffement climatique,...) ; priorité à la destination alimentaire (et non énergétique) des terres agricoles
- Pour une politique publique qui assure la souveraineté alimentaire, en protégeant les prix et les systèmes de production et n'entraînant pas distorsions de concurrence voire la compétition entre producteurs que ce soit à l'échelle d'un territoire, d'un pays, de l'Europe et plus largement.
- Préserver la complémentarité et les coopérations élevage/cultures sur l'ensemble du territoire
- Des aides pour accompagner les paysans dans la transition agroécologique, augmenter leur autonomie et diminuer leur dépendance aux firmes agro-industrielles.

UNE GESTION REGIONALE DE LA PAC

Nous sommes très attachés au « C » de la PAC ; néanmoins se doter d'objectifs partagés au niveau européen ne veut pas dire que les problématiques sont les mêmes sur tous les territoires, et qu'on peut les atteindre avec les mêmes outils.

L'Europe semble choisir la voie d'une PAC à la carte des Etats pour le moment, en laissant tellement de marges de manœuvre aux Etats que l'on craint une renationalisation des politiques agricoles. Il est tout à fait possible de donner un cadre plus précis et surtout plus volontaire sur certains objectifs mais de laisser la main au plus près du terrain. Aujourd'hui nous considérons que l'échelle la plus pertinente pour agir efficacement est celle des territoires, qui ont une connaissance beaucoup plus fine qu'un Etat sur son agriculture, ses difficultés et sur les moyens de l'accompagner. Par exemple considérant la taille des fermes, le plafonnement des aides à l'exploitation défini au niveau européen n'est absolument pas efficient en France et encore moins en Bretagne.

L'UE et l'Etat défendent l'innovation, l'expérimentation, la décentralisation...L'occasion de mettre en pratique ces principes est présente en Bretagne avec la demande de la Région Bretagne d'expérimenter une gestion totale (1 et 2nd pilier) de la PAC. Par sa gestion du 2nd pilier dans la programmation qui s'achève, la Région Bretagne a montré sa capacité à gérer de manière responsable les budgets Feader et à en faire une politique cohérente sur le terrain sur les mesures installation-investissements-mesures agro-environnementales ; politique cohérente mais aussi compréhensible et sollicitée par les paysan.ne.s, et qui a produit ses effets. L'Etat français a annoncé reprendre en main la gestion des MAEC et laisser aux Régions les mesures non surfaciques (installation et investissements). C'est une immense erreur qui empêchera d'avoir un message clair et d'emmener l'agriculture locale dans le même sens. Au contraire, nous sommes favorables à donner beaucoup plus de cohésion à l'action publique en donnant aussi aux Régions la gestion du 1er pilier, pour le mettre en logique du 2nd (rien ne sert d'encourager l'autonomie alimentaire des élevages par exemple en développement la MAEC SPE, si d'un autre côté on encourage la course aux hectares défavorisant le pâturage) ; au moins de laisser se dérouler une expérimentation.

POUR LA TRANSITION : CHANGER LES PRATIQUES DE MANIERE SYSTEMIQUE

La transition nécessaire de l'agriculture vers l'agroécologie est dans toutes les bouches de Bruxelles à Paris...Nous avons effectivement d'énormes défis : autonomie des élevages (résilience économique des fermes), réduction des émissions de GES et pratiques séquestrant le carbone, sortir de la dépendance aux intrants chimiques dont les conséquences sur la santé des utilisateurs et des citoyens ne font plus de doute, préservation de la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité et accessibilité,

Nous tenons déjà à dire qu'on ne peut envisager la transition par des petites mesures qu'on pourrait empiler au niveau d'une ferme ; en ce sens, la considération de la certification HVE, où l'on « coche des cases » ne peut en aucun cas être comparé au changement de son système de production.

Les MAEC, qui ont rencontré un fort succès en Bretagne, nous convainquent de leur pertinence : changement de pratiques, développement de l'autonomie (et lutte contre la déforestation importée), renforcement du lien sol-élevage-culture, baisse de l'utilisation des pesticides de synthèse, restauration voire développement indirecte de la biodiversité, préservation de la ressource en eau...

Force a été de constater qu'il a fallu tout au long de cette programmation batailler pour avoir les budgets suffisants pour déployer ces mesures. Pour l'Etat, la préservation de l'élevage et du pâturage passe par l'ICHN (Indemnité Compensatoire à un Handicap Naturel) mise en place dans les Zones Défavorisées, qui mobilise une grosse partie des fonds du 2nd pilier destinés aux mesures agro-environnementales...

Quel avenir pour l'élevage, pour l'évolution des pratiques lorsque, comme dans le cas de la Bretagne, nous ne sommes pas dans ce zonage ????

Nous militons pour que les MAEC, véritables outils d'accompagnement à la transition soient au contraire renforcées dans la prochaine PAC ! Il faut de plus en construire dont le cahier des charges soit vraiment adapté à la transition dans les productions monogastriques, ainsi que dans les productions légumières.

Dans la mesure où aujourd'hui la pratique de production n'est pas reconnue dans le prix de vente des produits agricoles, et que le changement de pratiques impacte la gestion et le revenu au-delà de 5 ans (durée des contrats MAEC et aides bios) nous plaçons aussi pour qu'au-delà du contrat de transition de 5 ans engageant la « conversion », soient mis en place des aides « aides au maintien ».

A ce titre toujours, les soutiens à la production du 1er pilier doivent venir sécuriser les transitions engagées via le 2nd pilier, et à ce titre nous soutenons la proposition de France Stratégie d'une aide significative couplée à la prairie. C'est du gagnant-gagnant pour le producteur et le consommateur car qui dit prairie dit autonomie fourragère (et moins d'importations de soja OGM et déforestation), stockage du carbone (et diminution des GES), augmentation du pâturage (amélioration du bien-être animal), moins de fuites d'azote et qualité de l'eau, davantage de bocage (lutte contre l'érosion des sols, biodiversité), moins de risques de concurrence entre cultures alimentaires et énergétiques (moins de maïs cultivé, c'est moins de fragilité aux aléas climatiques dont les épisodes de sécheresse...mais aussi moins de risques que des surfaces agricoles soient au final destinées à alimenter des méthaniseurs)

Il est évident que l'autonomie des élevages granivores ne pourra se passer d'un plan protéines ambitieux à l'échelle européenne, française mais aussi locale. La diminution des transports des aliments est aussi une source considérable de réduction des GES.

LA TRANSITION PAR DES PAYSAN.NE.S NOMBREUX.SES

Toujours dans l'objectif de favoriser l'emploi en agriculture il faut et tenir compte des actifs déjà installés et encourager le renouvellement des générations, qui ne se fera pas sans accueillir les Hors Cadre Familiaux ou les Non Issus du Milieu agricole.

A cet effet nous demandons :

- La fin de la limitation de l'accès à la DJA aux plus de 40 ans (pour mettre aussi en accord l'évolution de la société et le nombre croissant de reconversions professionnelles vers l'agriculture après 40 ans)
- Des aides liés à l'actif agricole (à définir pour que ce soit vraiment un emploi lié au travail sur la ferme)
- Un plafonnement des aides publiques de l'ordre de 30 000 €
- Que les aides aux nouveaux installés que ce soit dans le 1er et le 2nd pilier soient liées à l'emploi et à des critères prenant en compte la valeur ajoutée, l'emploi, les bénéfices rendus la société,...et ne soient plus liés aux nombre d'hectares...